Tu doutes encore ?!



POURQUOI CHOISIR

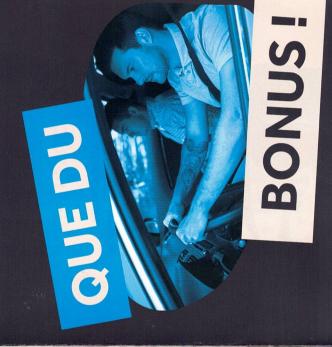
LA CONDUITE **SUPERVISÉE?**

- 1 Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen!
- tu vas continuer à progresser à ton rythme. 2 - Si tu as déjà échoué au permis,
- 3 Comparé à la filière traditionnelle, le coût total de la formation est souvent moins élevé pour l'apprenti conducteur.





200 codesrousseau.fr



Une formation complète!

et tu es bien entouré(e) par ton école de conduite Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tes accompagnateurs.

Pas de stress!

Fu passes l'épreuve plus détendu(e)! _a réussite est à la clef!

Tu fais des économies!

à consolider tes acquis à moindre coût. à l'épreuve pratique, tu vas continuer Si tu as échoué une première fois

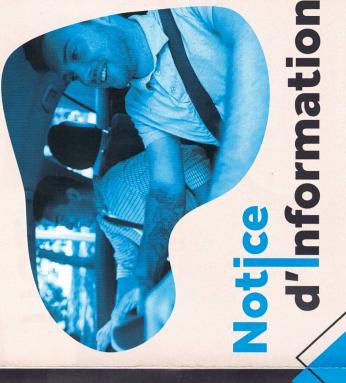
Réf: 20103025-CS-3514





CONDUITE SUPERVISÉE

SUCCES ASSURE







A tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée : dès le début de ta formation, ou si tu es déjà en formation classique ou en conduite accompagnée.

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins 18 ans (dans l'attente d'une évolution réglementaire abaissant l'âge à 17 ans)
- avoir réussi le code (ETG) et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI),
- avoir l'accord de l'assureur du ou des véhicules,
- avoir participé au rendez-vous préalable.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il peut être un de tes parents, un membre de la famille, un tuteur, un ami...
Tu peux avoir plusieurs accompagnateurs en accord avec l'assureur.

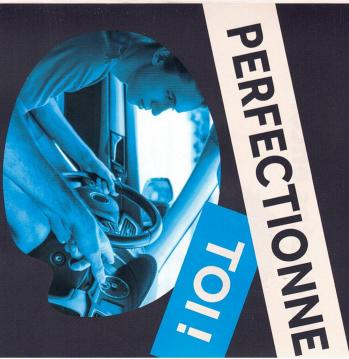
Evaluation et formation initiale

Quelle que soit la formation choisie, tu passeras une évaluation pour estimer le nombre d'heures de conduite dont tu auras besoin (20 h minimum sur boîte manuelle, 13 h sur boîte automatique), puis tu commenceras ton apprentissage avec le formateur.



Rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec ton accompagnateur, à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 h, en voiture, avec un moniteur auto-école. L'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur. Ce rendez-vous préalable est obligatoire.



Bon à savoir

Tu devras:

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement ton livret d'apprentissage numérique en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
 utiliser un véhicule équipé de 2 rétroviseurs
- apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.

A la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui reste de 3 ans avec cette formation.